

# *Campagne nationale Ne rendons pas son métier mortel*



Direction interdépartementale des routes Est  
10 et 16 promenade des Canaux - BP 82120 - 54021 Nancy cedex

# SOMMAIRE

- **Plus de 100 000 chantiers par an sur le réseau routier français**
- **Accidentalité aux abords des chantiers**
- **Une semaine pour sensibiliser à la sécurité des agents partout en France**
- **Les Directions interdépartementales des routes (DIR)**

**Annexe :**

**Présentation du réseau de la DIR Est**

## Plus de 100 000 chantiers par an sur le réseau routier français

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les routes et autoroutes doivent être entretenues et améliorées en permanence. Travaux d'entretien mais aussi constructions de nouvelles infrastructures, édification d'ouvrages d'art, élargissement de chaussées, déviation... au total, plus de 100 000 chantiers sont mis en place chaque année sur le réseau routier français.

La mise en œuvre d'un chantier, fixe ou mobile, crée inévitablement des perturbations : suppression de la bande d'arrêt d'urgence, réduction du nombre de voies entraînant des ralentissements, circulation déviée ou alternée...

**Les dispositifs de signalisation mis en place permettent à la fois d'assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent, notamment les agents d'entretien ou d'exploitation mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accidents.**



## Accidentalité aux abords des chantiers

Comme vient de nous le rappeler le dramatique accident du 10 décembre 2013 en Haute-Saône qui a coûté la vie à un agent d'exploitation de la DIR Est intervenant sur la bande d'arrêt d'urgence de la RD 438 avec ses collègues, le comportement de certains conducteurs par leur non-respect du code de la route met en danger le personnel en charge de l'exploitation et de l'entretien des routes ; ce non-respect met également les usagers eux-même en danger. Depuis sa création en 2007, la DIR Est a déploré trois accidents mortels.

### L'origine et la typologie des accidents ou des comportements

**Le personnel de chantier doit faire face :**

#### **- aux comportements dangereux**

L'origine des accidents est liée très souvent à une faute de comportement du conducteur usager de la route : l'inattention, l'assoupissement, une alcoolémie positive, une vitesse excessive, le non respect des distances de sécurité ou encore le passage en force pour doubler jusqu'à ne plus avoir le temps de se rabattre avant la flèche lumineuse de rabattement.

Les accidents causant des blessures aux agents d'exploitation se produisent le plus souvent lors des phases délicates de mise en place ou de dépose de la signalisation, mais également lors de la présence des agents sur la chaussée pour intervention, que celle-ci soit sur un événement ou pour un travail programmé.

Outre le comportement dangereux des usagers de la route, le personnel de chantier fait également face à de nombreuses incivilités.

#### **- aux incivilités**

A l'approche d'un chantier, l'usager doit modifier son comportement. Il doit adapter sa conduite en réduisant sa vitesse, en respectant la signalisation temporaire ou encore en empruntant, si nécessaire, une voie susceptible d'entraîner un allongement de son temps de parcours.

Contrariés dans leurs habitudes, certains usagers affichent alors une attitude agressive vis-à-vis du personnel d'exploitation assurant la circulation ou vis-à-vis des ouvriers travaillant sur le chantier.

Les actes de malveillance manifestes accompagnés de profération d'injures à l'attention

du personnel de chantier sont nombreux et parfois conjugués à des attitudes dangereuses contraires au code de la route, à la signalisation en place ou tout simplement contraires aux règles de bon sens élémentaire (non respect d'un stop ou de la signalisation temporaire).

### **La vigilance des agents est omniprésente**

Ces situations obligent le personnel de chantier à assurer une vigilance accrue pour garantir leur sécurité. Les agents sont soumis au stress et à la fatigue qui peuvent impacter leur concentration dans l'exercice de leurs missions et les rendre ainsi plus vulnérables. l'exercice de leurs missions et les rendre ainsi plus vulnérables.

### **Des agents de la DIR Est témoignent ...**

« On en a marre, on ne supporte plus de mettre nos vies en danger parce que certains usagers, heureusement pas tous, nous considèrent encore comme une gêne sur leur trajet et non comme des hommes travaillant pour améliorer leurs conditions de circulation. »

« Les automobilistes roulent trop près de nous et trop vite. Pourtant, ils voient bien qu'ils sont dans un chantier mais ne ralentissent pas. Et ils oublient que derrière le panneau, il y a un père de famille. »

« Il y a ceux qui s'endorment au volant ou qui font tout autre chose. Ils empiètent largement sur les bandes d'arrêt d'urgence ou font valser les cônes. Il faut toujours avoir un œil sur la route. On ne peut pas travailler sereinement. »

« Lorsqu'on neutralise une voie, souvent, les véhicules légers doublent jusqu'au dernier moment, je dirais même qu'ils accélèrent pour être sûrs de pouvoir doubler, ils ne respectent pas du tout les limitations de vitesse. Ils foncent, comme s'il n'y avait personne sur le chantier. »



## Une semaine pour sensibiliser à la sécurité des agents partout en France

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a lancé une semaine de sensibilisation à la sécurité des personnels de la route travaillant aux abords des chantiers. Dans toute la France, du 2 au 7 juin 2014, ont lieu des journées d'actions à destination des conducteurs pour les sensibiliser à cette problématique.

Il est essentiel que les conducteurs prennent conscience que la vie des agents d'exploitation travaillant sur des chantiers routiers est régulièrement en danger.

Aux abords des chantiers, les conducteurs doivent donc ralentir et respecter une vitesse modérée. Il est important de garder une distance de sécurité à tout instant sur la route et de rester concentré pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes.

« Nous agissons pour  
votre sécurité,  
pensez à la nôtre »



**TROP VITE**  
Adoptez et conservez une vitesse modérée jusqu'à la sortie du chantier.  
Pensez aux agents et ouvriers qui travaillent près de la circulation !

**TROP PRES TROP PRES TROP PRES TROP PRES**  
Gardez une distance de sécurité correspondant à 2 secondes avec le véhicule devant vous.  
Collé derrière un camion, vous conduisez en aveugle !

**TROP DISTRAIT**  
Restez concentré afin de pouvoir anticiper tout danger lié aux travaux ou aux autres automobilistes.  
Téléphoner, manger, consulter une carte...  
faire autre chose que conduire vous rend moins vigilant :  
vous devenez un conducteur dangereux !

La route c'est également notre environnement,  
ne la transformez pas en poubelle !

## Présentation de la campagne

La campagne consiste en une action de prévention : les usagers ayant une conduite dangereuse aux abords d'un chantier (excès de vitesse, non-respect des inter-distances, comportement dangereux) sont interceptés et dirigés vers une aire où ils sont sensibilisés par les agents de la DIR et les forces de l'ordre.

Une campagne de presse simultanée permettra de déployer plus largement la sensibilisation des usagers sur le thème de la sécurité aux abords des chantiers.

### Les acteurs

L'action est commune aux 11 Directions interdépartementales des routes (DIR). Elle implique directement les agents d'exploitation (sensibilisation des usagers interceptés) et nécessite l'intervention conjointe des forces de gendarmerie ou de police (interception, sensibilisation, sanction).



## Les directions interdépartementales des routes (DIR)

La loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a recentré l'activité des opérateurs routiers de l'État sur le réseau structurant du territoire français. Désormais, le domaine routier de l'État se compose de 20 000 km de voies dont 11 800 km non concédés.

Cette phase de décentralisation s'est concrétisée par une réorganisation des services routiers déconcentrés de l'État et en particulier par la création de 11 Directions interdépartementales des routes (DIR).

Responsables de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier non concédé, les DIR se mobilisent chaque jour pour améliorer la sécurité et le service aux usagers d'un réseau fortement circulé.

### Les principales missions des DIR

Les 11 DIR sont chargées de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier existant mais aussi de la maîtrise d'œuvre du développement du réseau routier national.

Ce sont les DIR qui au quotidien travaillent à mettre en œuvre le même niveau de service sur un itinéraire cohérent.

#### L'exploitation

Elles sont au service de l'utilisateur des routes pour la surveillance du réseau, la gestion du trafic, l'information, les interventions lors d'accidents, la viabilité notamment en période hivernale.

#### L'entretien

Elles ont en charge l'entretien des chaussées et de leurs dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations), des aires de service, des ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisation, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance).

#### Ingénierie routière

Avec leurs services d'ingénierie routière, les DIR réalisent à la demande des services de maîtrise d'ouvrage, les études de projets routiers et la direction de l'exécution des travaux d'infrastructures nouvelles.



# ANNEXE

La DIR Est – Direction Interdépartementale des Routes Est (créée par décret du 16 mars 2006) est un service du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Son réseau de 1 650 km traverse 12 départements du quart Nord-Est de la France. Il est composé des routes nationales et des autoroutes non concédées (gratuites) de ce secteur.

Ce sont 1 082 agents qui travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situé à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain et SIR Alsace Franche-Comté.



Pour plus d'informations, consultez notre site : [www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)